

**MAIRIE DE
SAINT-SULPICE
ET
CAMEYRAC**



Saint Sulpice et Cameyrac, le 17 septembre 2019.

À

Monsieur RAYNAL,
Président du SIAEPA de la Région de Bonnetan
75, allée du Pas de Douen
33 370 BONNETAN

Objet : Révision du PLU, remarques de l'ARS
Réf. : PJ/SB 148

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation sur le projet de révision du PLU de notre commune, je vous communique les remarques de l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine concernant l'alimentation en eau potable, et notamment le problème des volumes de prélèvement autorisé.

Pouvez-vous m'indiquer quelles démarches et actions ont été menées ou sont envisagées concernant ce problème afin que nous puissions les faire figurer dans le rapport de présentation du projet de PLU ? N'y a-t-il pas eu un bouclage du réseau avec celui du syndicat d'Arveyres ? D'autres sont-ils envisagés ? Des forages nouveaux dans l'oligocène sont-ils prévus ?

Comme vous pouvez le constater, c'est un élément très important dans la mesure où nous sommes soumis à l'article 55 de la loi SRU, qui nous oblige à accueillir 450 à 500 logements locatifs sociaux qui doivent être prévus dans ce document d'urbanisme. Ces éléments sont donc indispensables pour prouver au service de l'Etat que nous pourrions couvrir les besoins en eau de ces futurs logements. Nous devons impérativement leur indiquer quels sont les moyens envisagés, c'est pourquoi je m'adresse à vous pour obtenir ces informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Tres cordialement

Le Maire
Pierre JAGUENAUD

